

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patricia COLIN - François FRANCESCHI - Danielle MILON - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 004-435/08/BC

■ Association POPsud pour l'organisation du volet régional du congrès industriel et scientifique "Astronomical Telescopes and Instrumentation " à Marseille - Approbation d'une convention
DDEAIAG 08/1492/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La conférence « Astronomical Telescopes and Instrumentation » a lieu tous les deux ans alternativement en Europe et aux Etats-Unis.

Cette manifestation regroupe entre 1 500 et 2 000 spécialistes des techniques de l'astronomie spatiale et sol du monde entier. Pour les spécialistes des techniques de l'astronomie, il s'agit de la conférence de référence.

Grâce aux relais des acteurs locaux (Laboratoire Astrophysique de Marseille et pôle de compétitivité POPsud), Marseille a été retenue pour organiser l'édition 2008 de ce grand rendez-vous scientifique et technique qui se tiendra du 23 au 28 juin 2008 au Parc Chanot.

Cet évènement à Marseille est une occasion exceptionnelle de valoriser le potentiel académique et industriel régional dans le domaine de l'optique et de l'astronomie :

- un leader mondial sur le spatial : Thales Alenia Space
- un tissu riche de PME innovantes : SESO, Cilas, Shaktiware, Silios Technologies...
- des observatoires et laboratoires de recherche de renommée internationale : Observatoire d'Astronomie de Marseille...

En effet, le pôle de compétitivité optique, porté par POPsud, qui regroupe l'ensemble des acteurs, est en soutien de cette conférence internationale, la thématique de l'astronomie spatiale étant un des points d'excellence du pôle.

Avec le Laboratoire Astrophysique de Marseille, l'Observatoire Astronomique Marseille Provence et le CNRS, POPsud est chargé d'organiser le volet régional de cette manifestation pour notamment valoriser les acteurs de la région PACA et de Marseille Provence Métropole, à travers différentes actions :

- la présence de POPsud et des industriels du pôle sur le site de la conférence aux côtés des instances scientifiques et visites d'entreprises,
- l'impulsion d'échanges et de rencontres entre les conférenciers du colloque et les acteurs industriels et académiques de la région,
- la présentation des axes d'excellence du Technopôle de Château-Gombert, tête de réseau du pôle de compétitivité (notamment la visite du nouveau bâtiment de l'OAMP), associée à la rencontre des grands noms de l'astronomie mondiale participants à cette manifestation.

L'organisation de ce volet local permettra d'accroître la visibilité de l'astronomie marseillaise et de l'ensemble des acteurs qui la compose avec notamment la dynamique du pôle optique, et d'organiser des échanges privilégiés entre les personnalités locales et les principaux acteurs et décideurs de l'astronomie mondiale.

Ces actions locales sont validées par les organisateurs de la conférence, intégrées au programme général et font partie de la promotion globale de l'évènement, mais restent à la charge financière de POPsud.

Le budget prévisionnel pour l'organisation du volet local de cette manifestation est de 35 500 Euros.

Considérant la cohérence de cette action avec la stratégie de développement économique « Marseille Provence Métropole euroméditerranéenne des échanges et de la connaissance » votée le 17 décembre 2007 par le Conseil de Communauté, il est proposé au Bureau de la Communauté Urbaine d'approuver la convention ci-annexée relative à une subvention au titre de la participation à l'organisation du volet local du congrès industriel et scientifique « Astronomical Telescopes and Instrumentation » par POPsud pour un montant de 5 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004- 314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir l'organisation du volet local du congrès industriel et scientifique « Astronomical Telescopes and Instrumentation » à Marseille,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1^{er} :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et POPsud fixant les modalités d'attribution de subvention de 5 000 euros pour l'organisation du volet local du congrès industriel et scientifique « Astronomical Telescopes and Instrumentation » à Marseille.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer la convention ci-jointe détaillant les obligations respectives des signataires et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI